

2025, une nouvelle année et déjà un anniversaire. Celui de la mise en œuvre du SIAO Unique dans le Doubs.

10 ans à travailler pour contribuer à une action concertée et faire de l'hébergement et du logement un des leviers de l'insertion parce qu'« habiter c'est être » et que l'absence d'habitat est source de toutes les détresses.

10 ans à recenser, dispatcher, créer les conditions de la coordination entre les acteurs, tous les acteurs, mettre en synergie leurs compétences, leurs outils et savoirs faire au service des parcours vers le logement de personnes dites en difficultés.

10 ans à inventorier, quantifier, qualifier des situations, des problématiques, à donner des données pour éclairer la puissance publique dans son action, garante de la cohésion sociale.

Pour faire cela, des personnes, des professionnel(le)s, une équipe, des supports institutionnels, des partenaires et un responsable de service déterminé et engagé, sachant conjuguer les ressorts du travail social et les tableurs excel ...

Et c'est au bout de ces 10 ans que son choix de la retraite s'impose à nous et c'est tant mieux pour lui mais aussi pour nous, nous rappelant pour paraphraser Michel Audiart « combien l'important pour la retraite c'est d'être en vie ».

Nous aurons l'occasion de lui témoigner de notre reconnaissance lors d'un pot convivial le jeudi 30 janvier à 16h30 au FJT de la Cassotte, pot auquel vous êtes cordialement invité(e)s.

Mais 10 ans de données c'est aussi disposer d'une lecture de l'évolution de la situation, des tendances et des besoins sociaux tels qu'ils se posent et vous trouverez dans ce bulletin le courrier que le GCS25 a envoyé à Monsieur le préfet du Doubs pour faire valoir la création de places d'urgence. Ce courrier s'inscrit dans le sillon du travail initié par le GCS en 2024 auxquels certain(e)s d'entre vous ont participé. Se trouvent ainsi combinées les données et les pratiques au service de notre mission.

Ce 3 janvier à 17h, le GCS-SIAO était en audience chez Monsieur le préfet en présence du DDETSPP et expliquait sa proposition. L'année 2025 commence donc fort dans un contexte que chacun s'accordera à définir comme difficile et surtout difficile pour ceux de nos concitoyens sans logement et en précarités ...

Nous allons donc poursuivre la tâche et rassurer Jean Pierre à ce sujet pour qu'il puisse user au mieux de son temps libre retrouvé... Nous allons veiller aux suites qui doivent être données et nous aurons plus que jamais à conjuguer pratiques et données pour peser et chercher à rendre possible le nécessaire.

Dans cet esprit, le GCS a prévu d'initier un groupe de travail pour approfondir nos coopérations sur la question majeure de l'accompagnement social des personnes et notamment dans les dispositifs d'hébergement d'urgence.

Et donc Bonne Année à toutes et tous avec plein de bonnes choses à vivre et à partager

Philippe CHOLET

Administrateur du GCS25

Merci pour vos remarques et vos contributions
Prochain numéro courant Février 2025

Dans ce numéro

- Adieu Vat
- Hébergement d'urgence et SIAO
- Lettre du GCS25 au Préfet

Rétrospective 2024



13 186

Appels traités en 2024

3753

77%

23%

1128

Mises à l'abri réalisées

Demandes non pourvues

3347 orientations abri de nuit

196 orientations hôtel

14 vers dispositifs d'hébergement d'urgence

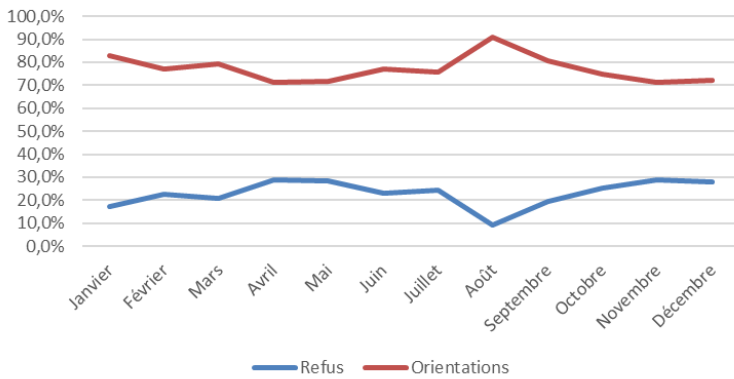
534 refus d'orientation par manque de place

59 refus d'orientation par manque de place adaptée

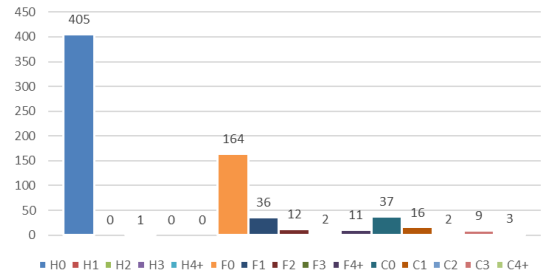
496 autres refus : Exclusions, demande inadaptée, Statut, DDETSPP...

Publics concernés par les demandes non pourvues 2024

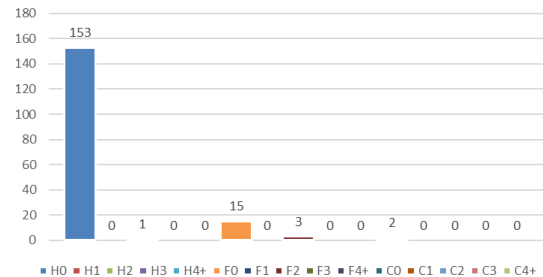
Décisions 115



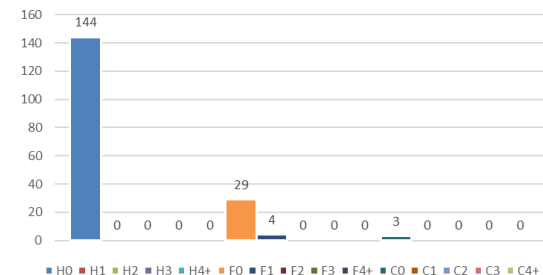
Besançon



Montbéliard

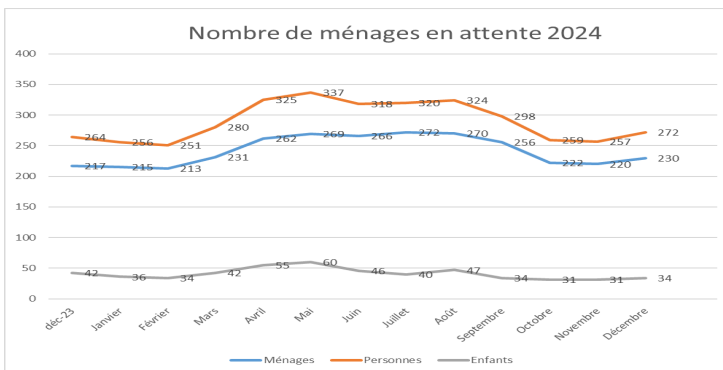


Pontarlier



Hébergement d'insertion

Nombre de ménages en attente 2024



L'année 2024 se terminera plus haut qu'elle n'a commencée. Ceci n'augure rien de bon pour les mois à venir. Les délais d'attente s'allongent du fait du blocage des situations en hébergement, ces dernières étant influencées par la pénurie grandissante de logement.

Adieu vat !

La révérence et l'irrévérence incarnent deux attitudes opposées mais complémentaires. La révérence traduit le respect envers ce qui nous dépasse, qu'il s'agisse de traditions, d'autorités ou de la nature. Elle invite à l'humilité et à la gratitude, mais peut parfois engendrer une soumission excessive.

En contraste, l'irrévérence défie les normes établies, remet en question les dogmes et célèbre l'audace. Elle est le moteur du changement et de la créativité, mais risque de sombrer dans le cynisme ou la destruction gratuite si elle n'est pas mesurée.

Ces deux forces, loin d'être incompatibles, se complètent : la révérence préserve l'héritage, tandis que l'irrévérence pousse à l'innovation. Ensemble, elles permettent de conjuguer respect et critique, tradition et progrès, dans une quête d'équilibre indispensable à l'humanité.

C'est ainsi que j'ai tenté d'habiter le poste de chef de service du SIAO du Doubs.

Un travail que j'espère avoir fait sérieusement sans pour autant me prendre au sérieux. J'ai voulu éviter l'arrogance d'un SIAO omnipotent vers lequel les services de l'Etat national souhaitent l'emmener.

La clé de voute, ainsi que le SIAO est nommé, ne tient pas si elle n'est pas soutenue par les voussoirs (*Chacune des pierres qui forment le cintre d'une voûte*). En fait, La clé de voûte est « seulement » la pierre centrale qui verrouille l'ensemble. Chacun a donc sa part à jouer. Et qu'on ne s'y trompe pas le SIAO n'est ni une église, ni une cathédrale, comme je l'ai dit et répété c'est « juste » un outil au service des personnes et des partenaires.

12 années qui se termineront le 31 janvier 2025. Cocasse et étonnant, j'ai démarré sur ce poste le 1er février 2013. un début et une fin de cycle complètement raccord.

J'ai vraiment eu plaisir à accompagner le SIAO vers son horizon. Si aujourd'hui cet horizon semble se boucher, je crois fondamentalement que ce qu'ont construit le GCS25, les partenaires, les commissions SIAO, pourra aider à maintenir le cap. Celui d'un SIAO humain et (pour ne pas dire « mais »!!) rigoureux.

Alors bon vent à toutes et tous, pour ce qui me concerne je baisse les voiles et reste désormais à quai pour prendre une autre destination. Celle du temps qui passe, celle où l'on lit, où l'on fait de la musique.

Je vous fais ma révérence

Jean Pierre, futur-ex-chef de service du SIAO du Doubs

Responsable de la publication : Philippe CHOLET - GCS25

Rédaction : Equipe SIAO

Les contenus ont une valeur informative et sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

IMPRESSION PAR NOS PROPRES MOYENS

Hébergement d'urgence : faute de places disponibles, les SIAO doivent prioriser

Les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) sont parfois contraints d'instaurer un système de priorisation pour attribuer une place d'hébergement, plaçant les professionnels "dans des situations intenablement éthiques", souligne une enquête de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS).

Après la publication du [rapport de la délégation aux droits des femmes du Sénat](#) début octobre, la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) a mené une enquête mi-novembre auprès des services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) sur le même thème, les « *femmes et le sans abris* ».

L'objectif principal était d'« *améliorer l'identification des typologies des publics féminins sans abri* » (femmes enceintes ou qui viennent d'accoucher, femmes isolées, femmes en famille, femmes victimes de violences, femmes vieillissantes), et d'« *objectiver les freins et les difficultés spécifiques qu'elles rencontrent.* »

Hausse du nombre de femmes sans abri

Deux tiers des SIAO ont répondu à un questionnaire en ligne de la FAS, du 2 septembre au 19 octobre 2024. Selon les résultats, « *87,5 % des SIAO répondants constatent une hausse du nombre de femmes à la rue.* »

Depuis 2020, « *année de stabilisation du parc hébergements à 203 000 places* », les SIAO ont noté une augmentation moyenne de 26 % des demandes pour les femmes à la rue (femmes en couples avec enfants, mères monoparentales, femmes isolées, etc.).



Par ailleurs, ils constatent que « *depuis le début de l'année 2024, 31 % des appels reçus au 115 étaient portés par une femme* ».

Places insuffisantes

L'enquête révèle que « *93,5 % des SIAO répondants disposent sur le département de places spécifiques, identifiées pour les femmes.* » Ce pourcentage, « *bien qu'élevé, ne garantit néanmoins pas une prise en charge non mixte dans des structures adaptées aux besoins des femmes et un nombre suffisant de places* », déplore la FAS.

Ainsi, 84,5 % des SIAO orientent le public des femmes enceintes ou sortant de maternité vers des structures d'accueil généralistes.

Par ailleurs, toujours à cause du manque de places suffisantes, « *50 % des SIAO répondants déclarent devoir limiter dans le temps les prises en charge, et opérer des rotations sur les places d'hébergement* ».

Priorisation en fonction de l'urgence

Les SIAO se retrouvent même parfois « *contraints de devoir instaurer un système de priorisation pour l'octroi de place d'hébergement* ».

D'après l'enquête, 89 % d'entre eux ont mis en place des « *critères de priorisation* » en fonction de la détresse déclarée lors des orientations vers l'hébergement d'urgence, élaborés en concertation avec les acteurs du secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion (AHI) présents dans leurs territoires.

Ces priorisations placent les professionnels « *dans des situations intenablement éthiquement, de devoir choisir entre une femme victime de violence et une femme enceinte lorsqu'une place d'hébergement est disponible.* »

À noter que les femmes victimes de violences font partie du « *premier public reconnu prioritaire* ». 66 % des SIAO déclarent prioriser les femmes enceintes à partir du sixième mois de grossesse.

Sensibiliser les équipes

Enfin, la FAS rappelle que la prise d'appels étant « *particulièrement complexe et délicate, en fonction des situations* » exposées, la « *création d'outils semble pertinente pour permettre aux écoutants de formuler des questions adaptées, de s'assurer de la sécurité des femmes qui appellent, de bien estimer les besoins et les lieux d'orientation adaptés, tout en évaluant l'urgence de la situation.* »

D'après l'enquête, l'intégralité des SIAO répondants utilisent une « *trame de questions* » pour des situations spécifiques ciblant les femmes victimes de violences. Seulement 38,5 % d'entre eux ont également mis en place une trame pour les situations de femmes enceintes ou sortant de maternité.



Seugettes Bourgois Franche Comté



Besançon, le 14 décembre 2024

A l'attention de Monsieur le Préfet du Doubs,

Monsieur le Préfet,

Dans la suite de notre rencontre lors de la réunion sollicitée par Madame la Maire de Besançon le 23 septembre, puis de la réunion du PDALHPD du 03 octobre et enfin de la visite du SIAO par Monsieur le DDETSPP du 14 octobre, je vous fais parvenir la réflexion et les propositions du GCS 25 en matière d'hébergement d'urgence.

Le bureau du GCS s'est réuni ce lundi 02 décembre et a validé sur la base d'une observation par bassin et d'un travail comparatif des moyens propres à l'hébergement dit d'urgence sur plus de 40 départements les propositions qui suivent.

Nous prenons la mesure que notre proposition arrive dans un moment délicat où le budget de la nation est suspendu à un nouveau gouvernement dans un contexte de dette nationale conséquente.

Nous prenons aussi la mesure que dans ce contexte nombre de nos adhérents se trouvent déjà en situation budgétaire périlleuse pour avoir engagé des fonds pour des actions qui, au final, se trouvent remises en cause par l'État quant à leur financement.

Pendant, soucieux de nos concitoyens en difficultés, des situations de vulnérabilité qui augmentent alors que les dispositifs sont saturés et leur fluidité altérée, il est de notre devoir à la fois d'alerter et de contribuer à un cap pertinent déployé dans la durée comme le souligne la Cour des comptes en matière d'hébergement d'urgence.

Nous nous inscrivons ainsi dans notre rôle, rappelé par la circulaire du 11 avril 2024, de contribuer au « pilotage par la donnée » mais aussi comme acteurs impliqués dans « le local » en proximité des besoins sociaux.

Cette proposition vient également poursuivre un travail technique engagé par le SIAO en début de l'année 2024 (3 réunions / janvier, Février, Mars) avec les services de nos structures pour réfléchir à ce qui serait pertinent de mettre en œuvre sur le département. Travail qui a été validé lors de l'Assemblée générale du GCS 25, le 27 juin qui conjugue de nouvelles réponses en matière d'HU et un renforcement de ce qu'on nomme « Accompagnement social » des publics.

Les éléments présentés ne sauraient traduire les besoins exhaustifs par territoire mais présentent les éléments recueillis à partir de l'activité 115 du SIAO / Année 2024.

Il serait ainsi pertinent de mettre en résonance et donc de prendre en compte des éléments / demandes invisibilisés par le non-recours de certains publics qui, las des réponses négatives à leurs sollicitations, n'en demeurent pas moins dans des détresses réelles.

1/ Sur la base des indicateurs exposés, nous vous proposons une projection de ce qui serait nécessaire à minima par bassin.

Ces projections sont à ajuster, à préciser, à débattre et les propositions à élaborer formellement posant notamment des questions de financement, de localisation, entres autres.

Les données recueillies mettent en évidence des tensions importantes sur les dispositifs d'hébergement d'urgence dans les territoires de Besançon, Montbéliard et du Haut Doubs, traduisant un manque criant de places disponibles pour répondre aux besoins croissants.

À Besançon, les capacités d'hébergement pour les hommes et les femmes seules, non victimes de violences, sont largement insuffisantes : 31 places disponibles pour une demande qui laisse 48 personnes en attente permanente depuis plus de six mois. Les abris de nuit et hébergement d'urgence, saturés à 86% pour les hommes et 85% pour les femmes, peinent à répondre à la demande. Par ailleurs, les femmes victimes de violences (30 actuellement à l'hôtel faute de places) souffrent d'un manque d'hébergement adapté.

Le coût hôtelier constitue pour l'année 2024, 1 250 000€ tout public confondu pour 25000 nuitées, signifiant là aussi le manque réel de places d'hébergement d'urgence.

Cette situation est également corroborée par l'augmentation des appels non pourvus au 115, qui passent de 287 en 2022 à 385 en 2023.

Face à ces besoins, un déficit de 100 places est estimé pour le bassin bisontin.

Dans le bassin de Montbéliard, les 23 places d'hébergement d'urgence pour les hommes ou femmes seules, ou avec enfants, sont constamment occupées. Les 8 places en abri de nuit sont régulièrement totalement occupées, et le recours à l'hôtel pour les femmes victimes de violences est en forte hausse, notamment depuis la suppression de 10 places en CHRS. En 2024, 34 femmes ont été orientées vers l'hôtel, contre 10 en 2023. Les appels non satisfaits au 115 restent stables mais préoccupants (46 en 2024 à date).

Un besoin supplémentaire de 30 places est estimé pour ce territoire.

Enfin, dans le Haut Doubs, aucune place d'hébergement d'urgence « classique » n'est disponible pour les hommes et les femmes seules. Les 10 places en hébergement d'urgence affichent une occupation constante de 100%. Les femmes victimes de violences sont fréquemment orientées à l'hôtel, 14 en 2024. Les demandes non pourvues au 115 restent élevées, bien que légèrement en baisse (120 à ce jour en 2024).

Ici encore, un déficit de 30 places est constaté.

Ces territoires font donc face à un manque global de 160 places supplémentaires pour répondre aux besoins d'hébergement d'urgence, mettant en lumière une situation critique pour les populations vulnérables.

En considérant ces places proposées, soit plus 160 places, le solde de places d'urgence dans le Doubs passerait de 213 à 373 places.

Dans la continuité des travaux engagés avec les professionnels, la question de la création de ces places doit conjuguer :

- Une finalité polyvalente, souple et adaptable, dépassant les logiques de catégorisation par typologie des publics, visant avant tout une fonction de réponse à l'urgence sociale s'inscrivant dans un modèle économique viable et proposant un maillon manquant dans le panel des réponses existantes d'où la référence au concept d'hôtel social ou encore de Résidence Hôtelière à Vocation Sociale...

Bien sûr, des questions d'implantation se posent et notamment sur Besançon avec des choix opérationnels (une fois 100 places, deux fois 50 ou encore une autre modalité).

L'objectif est aussi de contribuer à une optimisation de la dépense publique tout en améliorant le service aux usagers face au puit sans fond de la réponse hôtelière habituelle.

- Une logique d'accompagnement social optimisée prenant en compte la personne dans sa globalité et combinant les compétences et savoirs faire des membres du GCS par bassin. Il s'agit de prendre en compte et de développer des logiques d'accueil, de disponibilité/présence à l'autre, d'articulation avec les dispositifs institutionnels pour une continuité de l'action conformément à la logique de veille sociale, (Insertion, emploi, santé, logement, d'accès à l'alimentation, ...).

2/ Dans cette deuxième partie vous trouverez le résultat des recherches entreprises par Monsieur Berger, responsable du SIAO-115, auprès des SIAO sur le territoire national.

Cette recherche permet de visualiser la place du Doubs dans ce panel, déjà dans les 41 identifiés puis plus précisément dans un comparatif avec les 11 à population comparable.

Cette recherche ne vise pas à susciter les logiques concurrentielles voire des rivalités inutiles mais à illustrer un besoin patent et un décalage avec les besoins sociaux. Décalage que la proposition de 160 places supplémentaires vient à peine compenser dans la comparaison des territoires départementaux.

| | | 2024 (population) | Places HU | Pour mille habitants |
|---|-----------------------|-------------------|-----------|--|
| 75 | Paris | 2 087 577 | 19589 | 9,38 |
| 31 | Haute-Garonne | 1 487 804 | 2853 | 1,92 |
| 63 | Puy-de-Dôme | 665 094 | 1080 | 1,62 |
| 51 | Marne | 562 874 | 887 | 1,58 |
| 38 | Isère | 1 307 146 | 2050 | 1,57 |
| 80 | Somme | 562 126 | 850 | 1,51 |
| 13 | Bouches-du-Rhône | 2 078 397 | 2660 | 1,28 |
| 21 | Côte-d'Or | 537 752 | 625 | 1,16 |
| 37 | Indre-et-Loire | 616 751 | 657 | 1,07 |
| 77 | Seine-et-Marne | 1 464 783 | 1539 | 1,05 |
| 44 | Loire-Atlantique | 1 503 876 | 1600 | 1,06 |
| 78 | Yvelines | 1 473 664 | 1509 | 1,02 |
| 09 | Ariège | 155 813 | 147 | 0,94 |
| 74 | Haute-Savoie | 866 490 | 779 | 0,90 |
| 90 | Territoire de Belfort | 137 235 | 112 | 0,82 |
| 03 | Allier | 332 708 | 263 | 0,79 |
| 11 | Aude | 378 775 | 300 | 0,79 |
| 14 | Calvados | 706 605 | 549 | 0,78 |
| 42 | Loire | 775 102 | 569 | 0,73 |
| 73 | Savoie | 451 819 | 332 | 0,73 |
| 35 | Ille-et-Vilaine | 1 127 720 | 735 | 0,65 |
| 53 | Mayenne | 304 981 | 191 | 0,63 |
| 87 | Haute-Vienne | 370 339 | 218 | 0,59 |
| 43 | Haute-Loire | 226 900 | 127 | 0,56 |
| 71 | Saône-et-Loire | 546 695 | 301 | 0,55 |
| 22 | Côtes-d'Armor | 611 351 | 310 | 0,51 |
| 70 | Haute-Saône | 232 523 | 119 | 0,51 |
| 27 | Eure | 598 339 | 294 | 0,49 |
| 27 | Eure | 598 339 | 288 | 0,48 |
| 02 | Aisne | 521 632 | 250 | 0,48 |
| 18 | Cher | 295 729 | 139 | 0,47 |
| 17 | Charente-Maritime | 674 439 | 273 | 0,40 |
| 39 | Jura | 257 483 | 104 | 0,40 |
| 25 | Doubs | 552 321 | 213 | 0,39 |
| 29 | Finistère | 931 604 | 359 | 0,39 |
| 24 | Dordogne | 413 192 | 154 | 0,37 |
| 19 | Corrèze | 238 962 | 88 | 0,37 |
| 56 | Morbihan | 782 348 | 255 | 0,33 |
| 974 | La Réunion | 885 700 | 265 | 0,30 |
| 81 | Tam | 398 772 | 110 | 0,28 |
| 83 | Var | 1 121 506 | 315 | 0,28 |
| 972 | Martinique | 349 925 | 73 | 0,21 |
| 42 | | | | |
| Moyennes des places | | | 565 | sans compter Paris et avec le Doubs |
| Moyennes des places pour 1000 habitants | | | | 0,73 sans compter Paris et avec le Doubs |
| Moyennes des places | | | 493 | Sans le Doubs et sans Paris |
| Moyennes des places pour 1000 habitants | | | | 0,71 Sans le Doubs et sans Paris |

| Départements à densité si | | mi- | bs | |
|---|----------------|---------|------|--|
| 63 | Puy-de- | 665 094 | 1080 | 1,62 |
| 51 | Marne | 562 874 | 887 | 1,58 |
| 80 | Somme | 562 126 | 850 | 1,51 |
| 21 | Côte-d'Or | 537 752 | 625 | 1,16 |
| 37 | Indre-et-Loire | 616 751 | 657 | 1,07 |
| 14 | Calvados | 706 605 | 549 | 0,78 |
| 42 | Loire | 775 102 | 569 | 0,73 |
| 22 | Côtes-d'Armor | 611 351 | 310 | 0,51 |
| 27 | Eure | 598 339 | 288 | 0,48 |
| 02 | Aisne | 521 632 | 250 | 0,48 |
| 25 | Doubs | 552 321 | 213 | 0,39 |
| 11 | | | | |
| Moyennes des places | | | 571 | sans compter Paris et avec le Doubs |
| Moyennes des places pour 1000 habitants | | | | 0,94 sans compter Paris et avec le Doubs |
| Moyennes des places | | | 607 | Sans le Doubs et sans Paris |
| Moyennes des places pour 1000 habitants | | | | 0,99 Sans le Doubs et sans Paris |

| Classement si places d'hébergements attribuées au Doubs | | | | | |
|---|---|---------|------|------|-------------------------------------|
| 63 | Puy-de-Dôme | 665 094 | 1080 | 1,62 | |
| 51 | Marne | 562 874 | 887 | 1,58 | |
| 80 | Somme | 562 126 | 850 | 1,51 | |
| 21 | Côte-d'Or | 537 752 | 625 | 1,16 | |
| 37 | Indre-et-Loire | 616 751 | 657 | 1,07 | |
| 14 | Calvados | 706 605 | 549 | 0,78 | |
| 42 | Loire | 775 102 | 569 | 0,73 | |
| 25 | Doubs | 552 321 | 373 | 0,68 | |
| 22 | Côtes-d'Armor | 611 351 | 310 | 0,51 | |
| 27 | Eure | 598 339 | 288 | 0,48 | |
| 02 | Aisne | 521 632 | 250 | 0,48 | |
| 11 | | | | | |
| | Moyennes des places | | 585 | | sans compter Paris et avec le Doubs |
| | Moyennes des places pour 1000 habitants | | | 0,96 | sans compter Paris et avec le Doubs |
| | Moyennes des places | | 607 | | Sans le Doubs et sans Paris |
| | Moyennes des places pour 1000 habitants | | | 0,99 | Sans le Doubs et sans Paris |

En conclusion de ce document, nous pouvons énoncer que le GCS 25, qui fait de la dynamique partenariale de coopération et de cohérence une priorité, est prêt à s'engager dans ce travail par bassin pour contribuer à la mise en œuvre d'une politique publique adaptée et ambitieuse de lutte contre les exclusions, pour l'insertion et la cohésion sociale.

D'ores et déjà, il va engager dès janvier une réflexion sur la question de l'accompagnement en lien avec le développement de la fonction de veille sociale qui viendra nourrir cette proposition de 160 places d'HU supplémentaires sur le département.

Nous sommes bien conscients que ces 160 places vont demander des délais pour les mettre en œuvre c'est pourquoi nous souhaitons qu'il puisse y avoir un calendrier pluri annuel qui tout en saisissant leur urgence en planifie la mise en œuvre en orchestrant une logique progressive de vases communicants entre les nuitées hôtelières au fur et à mesure de la création de ces places.

Croyez bien que dans ce contexte que nous nous employons à optimiser la gestion de ces places et donc à orchestrer au mieux les parcours des personnes. C'est justement parce que ces parcours se trouvent bloqués par la saturation des dispositifs et un accès au logement devenu très difficile que nous faisons alerte.

Nous souhaitons vous rencontrer pour pouvoir vous présenter ces propositions et contribuer à leur mise en œuvre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, nos respectueuses salutations.

L'administrateur du GCS 25
Philippe CHOLET



Copies :

Monsieur le Préfet de Région,
Monsieur le DDETSPP du Doubs